Un distributeur de produits locaux pour Vrac & Garrigue

Vrac & Garrigue, épicerie de produits en vrac à Aix-en-Provence, envisage d'installer devant sa vitrine un distributeur automatique de produits locaux, accessible jour et nuit. Le gérant, Hugo Lambert, financerait l'achat de 30 000 € HT sans emprunt, avec la trésorerie de l'épicerie (document 1).

Vous calculez le flux net de trésorerie annuel du projet, puis vous l'évaluez par la VAN, l'indice de profitabilité et le délai de récupération (annexe 1).

Document 1 : prévisions du projet

Élément	Valeur
Prix du distributeur (HT), payé à l'installation (année 0)	30 000 €
Durée d'utilisation et d'amortissement (linéaire)	5 ans
Chiffre d'affaires HT supplémentaire, chaque année	31 000 €
Charges d'exploitation décaissées supplémentaires, chaque année (achats des produits vendus, maintenance, électricité)	19 500 €
Taux d'impôt sur les sociétés appliqué au bénéfice supplémentaire	25 % (le bénéfice de l'épicerie dépasse déjà le plafond de 42 500 € du taux réduit de 15 %)
Valeur du distributeur au bout de 5 ans	nulle
Taux d'actualisation	7 %

Annexe 1 – Flux nets de trésorerie et rentabilité (arrondir à deux décimales)

Question	Réponse
Dotation annuelle aux amortissements (€)	
Résultat d'exploitation supplémentaire, chaque année (€)	
Impôt sur les sociétés supplémentaire, chaque année (€)	
Flux net de trésorerie annuel (€)	
Somme des cinq flux actualisés à 7 % (€)	
Valeur actuelle nette (€)	
Indice de profitabilité	
Délai de récupération du capital investi, à partir des flux actualisés (années)	

Questions d'analyse

Pour obtenir le flux net de trésorerie, on ajoute la dotation aux amortissements au résultat d'exploitation après impôt parce que :

☐ la dotation est mise de côté chaque année pour racheter le distributeur
☐ la dotation est une charge qui ne fait sortir aucun argent de la caisse
☐ la dotation est un produit qui s'ajoute aux ventes de l'année

Justification :

Hugo Lambert doit-il réaliser le projet ?

☐ Non : le bénéfice supplémentaire après impôt (4 125 € par an) est trop faible
☐ Oui, à condition que le délai de récupération soit inférieur à 2 ans
☐ Oui : la VAN est positive et l'indice de profitabilité supérieur à 1

Justification :